

mes. Je désire poser cette question depuis quelque temps déjà, mais le ministre était aux prises avec d'autres problèmes.

En raison de la remise à plus tard de l'étude du projet de loi, des engagements pris dans cette Chambre et, aussi, de la consternation des expéditeurs des Maritimes à ce sujet, le ministre peut-il nous dire avant le congé de Pâques—je crois qu'il ne sera pas ici demain—s'il y aura augmentation des taux? Ou bien, peut-il nous dire si les compagnies ferroviaires se sont formellement engagées à ne pas majorer les taux?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre d'après les conversations que nous avons eues avec les compagnies ferroviaires dès la présentation du bill que, pour prouver leur bonne foi, les compagnies ont décidé de ne pas majorer leurs taux tant que ce projet de loi n'aura pas été adopté.

M. Bell: Puis-je en avoir l'assurance, monsieur l'Orateur, car le ministre s'est peut-être trompé de question, par inadvertance bien entendu. Tant que la loi relative à cette question n'aura pas été présentée ni adoptée, les chemins de fer ont formellement promis de ne pas hausser ce tarif présentement gelé?

L'hon. M. Hellyer: C'est ce que j'ai compris. Je n'ai aucune raison d'hésiter, sauf que, comme mon honorable ami le sait, il est impossible d'être catégoriquement au sujet de toutes choses. Je crois savoir, cependant, qu'il n'y aura aucune hausse avant l'adoption du bill.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu qu'il est fait mention de la question dans le cinquième rapport du comité des transports et communications et qu'on doit, si j'ai bien compris, proposer l'adoption du rapport demain, le ministre voudrait-il demander au chef du gouvernement l'assurance que la Chambre adoptera effectivement ce rapport demain?

LES AÉROPORTS

MONTRÉAL—LE RENVOI DE L'ANNONCE PRÉMATURÉE AU COMITÉ DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil privé en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre. Elle fait [M. Bell.]

suite au débat de cet après-midi sur la question de privilège du député de Calgary-Nord et à certaines des réponses de ce soir. Étant donné que l'annonce prématurée de l'emplacement de l'aéroport préoccupe les députés, le président du Conseil privé va-t-il songer à déferer cette affaire au comité permanent des transports, pour qu'il en étudie le pourquoi et le comment et fasse rapport à la Chambre sur le pour ou le contre, les avantages ou les inconvénients.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il me semble assez clair qu'il n'y a pas eu ici d'inconvenance et qu'il n'y a pas lieu de poursuivre ce débat. Si cette question préoccupe vraiment le député, qu'il incite ses collègues du comité des transports, qui étudie présentement les prévisions budgétaires du ministère, à débattre la question davantage au sein du comité.

M. Lewis: Une question supplémentaire. Le président du Conseil privé sait sûrement que même moi je connaissais cette possibilité. Je lui demande simplement s'il consent à ce que la Chambre adopte un ordre pour déferer la question au comité des transports et lui permette de l'étudier, au lieu de discuter de l'à-propos de faire intervenir le comité.

L'hon. M. Macdonald: Si le député connaissait cette possibilité, il n'aurait pas posé sa deuxième question. Le comité est saisi des crédits du ministère des Transports et la construction d'aéroports à Montréal est un sujet qui peut être débattu.

L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

LA POLITIQUE AU SUJET DES ANNONCES PRÉMATURÉES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au président du Conseil privé si le gouvernement a maintenant pour règle d'enregistrer au préalable sur bande magnétique toutes ses décisions comme dans ce cas-ci?

Des voix: Règlement.

M. Woolliams: Simplement parce que des députés de l'arrière-ban crient «Règlement»...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Le député se rend compte que la tâche est assez nouvelle pour moi mais, sauf erreur, une question semblable devrait être posée au